

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2010

L'an deux mil dix, le trente du mois de septembre, à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : M ANDRIEU Eric (arrivé à 20h05), ARCIS Michel, Melle AVOUAC Sophie, MM. CRESPIY Philippe, Mmes FAURE, Françoise, FOURNEL Michèle, MM GIRAUD Christophe, LAC Régis, MARCON Maurice, MOUNIER Michel, PANNEFIEU Jean-Paul, Mme VAGGIANI Renée, M. VEY Patrick

Absents représentés : Mmes BALDET Maryse, BERRY Josette, MM CHAZALON Didier, DIDIERJEAN Renaud GALLAND Alain, NICOLAS André,
Mme FAURE Françoise a été nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Renée VAGGIANI indique qu'une erreur s'est glissée dans le paragraphe sur l'emploi d'un surveillant de cantine-aide aux devoirs : le résultat du vote a donné 11 voix contre, 7 voix pour et une abstention. Monsieur le Maire confirme qu'une erreur a été commise lors du décompte et précise que Josette BERRY l'avait déjà contacté à ce sujet.

Le compte-rendu est approuvé par 5 voix contre.

Présentation des différentes réunions

(Arrivée d'Eric ANDRIEU)

Vogue les 3, 4 et 5 septembre : des dégradations ont été commises lors du bal du foot dans le bourg. La gendarmerie poursuit son enquête à l'heure actuelle.

Réunion Publique Rue Centrale le 10 septembre

Forum des Associations le 11 septembre

Réunion CAF le 14 septembre à 18 heures : 2 réunions sont prévues.

Conférence sur la paléontologie de Jean Paul Raynal (chercheur au CNRS) le vendredi 17 septembre

Course pédestre le samedi 25 septembre.

Foire aux Chevaux le dimanche 26 septembre. Monsieur le Maire précise que la candidature du Monastier a été déposée pour accueillir la finale départementale en 2011.

Finale départementale de Kart Glisse organisée par Promorallye sur Présailles.

Droit de préemption

Vente de deux parcelles non bâties sises section A n° 2220 et 2221 (Chamarier),

Vente d'une parcelle non bâtie sise section A n° 2229 (Chamarier),

Vente de deux parcelles non bâties sises section B n° 1583 et 1629 (Le Pinet),

Vente de deux parcelles bâties sise section A n° 1040 et 1041 (Le Mont),

Vente d'une parcelle bâtie sise section AC n° 49 (Rue Via Croze),

Vente de deux parcelles bâties sises section AB n° 272 et 273 (Rue St Fortunat),

La Commune ne préempte pas.

Dossiers divers à régler

- **Paiements dématérialisés** : Monsieur le Maire présente au Conseil un nouveau moyen de paiement proposé par la Direction Générale des Finances : il s'agit du paiement par internet qui permet de régler à distance certaines factures (eau, cantine, ..). Le coût pour la collectivité serait de 0,10€ par opération, auxquels il faudrait ajouter 0,25 % du montant de l'opération. Renée VAGGIANI et Eric ANDRIEU estiment que cette proposition n'est qu'un prétexte pour supprimer des postes dans la Fonction Publique. Après en avoir délibéré, le Conseil, avec 9 voix contre, 5 abstentions et 5 voix pour, refuse la mise en place du paiement en ligne des factures.

Délibérations diverses

- **Demande transport scolaire** : Monsieur le Maire présente au Conseil une demande de Mme REDON de Vachères. Elle sollicite la Mairie afin que sa fille puisse prendre le ramassage scolaire les mercredis à midi, du Monastier à Vachère, et ce, du 5 octobre au 1^{er} décembre, à titre purement exceptionnel pour raison de santé. Considérant le caractère exceptionnel de la demande, et après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, autorise Alexandra REDON à prendre le ramassage scolaire du Monastier à Vachères du 5 octobre au 1^{er} décembre et fixe à 15 € le montant de la redevance qui lui sera demandé.
- **Demande Hervé GRAVA** : Monsieur le Maire présente la demande de Monsieur Hervé GRAVA. Il souhaite acquérir la parcelle sise à la ZA du Pinet, cadastrée B n° 1757 d'une contenance de 510 m², pour pouvoir agrandir son terrain et construire un atelier supplémentaire. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve la vente de la parcelle cadastrée section B n° 1757 d'une contenance de 510 m² à Monsieur GRAVA.
- **Demande Stéphane ALLEMAND** : Monsieur le Maire présente la demande de Monsieur Stéphane ALLEMAND. Il souhaite acquérir la parcelle sise à la ZA du Pinet, cadastrée B n° 1760 d'une contenance de 3297 m², pour pouvoir installer une entreprise de maçonnerie. Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve la vente de la parcelle cadastrée section B n° 1760 d'une contenance de 3297 m² à Monsieur ALLEMAND.
- **Demande David ACCARIES** : Monsieur le Maire présente la demande de Monsieur David ACCARIES. Il souhaite acquérir une partie du domaine public située entre les parcelles dont il est propriétaire à Meyzoux, sises section C n° 295 et 296, ainsi qu'une autre partie située devant la parcelle 296. En contrepartie il céderait une partie de la parcelle n° 295 afin de pouvoir élargir le chemin longeant sa maison. La différence lui serait vendue au prix de 10 € le m². Après en avoir délibéré, le Conseil, avec une abstention, donne un accord de principe à la demande Monsieur ACCARIES.
- **Circulation des vélos à double sens** : Monsieur le Maire explique au Conseil qu'en vertu du décret n° 2008-754 du 30 juillet 2008 portant diverses dispositions de sécurité routière, les cyclistes sont autorisés à circuler dans les deux sens sur les chaussées à sens unique situées dans les zones de rencontre et les zones 30, sauf dispositions différentes prises par l'autorité détentrice du pouvoir de police de la circulation. Il sollicite l'avis du Conseil à ce sujet. Après en avoir délibéré, le Conseil estime que la zone concernée sur la Commune est trop dangereuse pour permettre une circulation des vélos à double sens. Un arrêté du Maire sera donc pris afin d'interdire cette circulation. Il précise qu'en l'absence de panneaux autorisant la circulation des cyclistes en double sens, ces derniers doivent respecter le sens unique.
- **Avenants espace culturel** : Monsieur le Maire présente des avenants concernant la muséographie de l'espace culturel :

- lot 1 mobilier muséographique entreprise TRAFIKDART : + 3282.04 € HT,
 - lot 2 matériel audiovisuel entreprise AUDIOSOFT : + 2 710 € HT.
- Il s'agit d'équiper les écrans de matériaux acoustiques pour limiter les résonnances, de commander un vidéoprojecteur et des enceintes plus performants, et de rajouter une borne interactive. Après en avoir délibéré, le Conseil, avec 6 abstentions, approuve ces avenants.
- **Coordonnateur SPS pour les salles d'exposition** : Monsieur le Maire présente une proposition de mission SPS pour la réalisation de la tranche conditionnelle 2 du marché de réhabilitation des bâtiments conventuels. Après en avoir délibéré, le Conseil, avec 6 abstentions, approuve la proposition d'ALPES CONTROLE pour la mission de coordination SPS pour la réalisation de la TC2 pour un montant de 970 € HT.
 - **Devis ROUDIL** : Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise ROUDIL concernant les travaux au réservoir de Châteauneuf. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve le devis présenté pour un montant de 5 679 € HT.
 - **Devis Ecole Numérique rurale** : Monsieur le Maire présente le devis de CIM INFORMATIQUE concernant l'équipement de l'école primaire en matériel numérique. Il s'agit d'équiper cette dernière de tableaux numériques interactifs et de 6 ordinateurs portables. Une subvention de 10 000 € a été accordée par l'inspection académique. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve le devis de CIM informatique pour un montant de 11 250 € HT.
 - **Devis cimetière** : Michèle Fournel explique que le goudronnage d'une partie du cimetière devrait commencer le 4 octobre et être terminé en tout état de cause avant le 15 octobre. Elle précise que des bordures doivent être ajoutées pour empêcher que les eaux de ruissellement ne pénètrent dans les caveaux. Monsieur le Maire présente donc un devis de l'entreprise SOVETRA chargée de ces travaux pour 2 100 € HT, ainsi qu'un second devis concernant des travaux de réfection du chemin des Rascoux pour 2 380 € HT, une voie très dégradée qui nécessite des travaux d'urgence. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve les devis présentés.
 - **Droits de pesage et droits de place** : Régis LAC explique que la gestion du marché ovins est très lourde : il faut faire payer les droits de place, récupérer les documents de circulation, les enregistrer, faire les pesages, remettre les documents de circulation aux agriculteurs qui n'ont pas vendu leurs animaux et à ceux qui rentrent chez eux. De ce fait, il propose de regrouper les tarifs « droits de place » et « droits de pesage » et de ne disposer que d'un seul tarif. Après en avoir délibéré, le Conseil, avec une abstention, fixe les tarifs uniques de droits de place et de pesage à compter du 1^{er} octobre 2010 :
 - Ovin (1 à 5) : 2 €**
 - Ovin (6 à 10) : 3 €**
 - Ovin (11 à 15) : 4,50 €**
 - Ovin (16 et plus) : 6 €**
 - **Modification délibération Ecole St Dominique** : Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil qui a octroyé une subvention à l'école primaire St Dominique de 310.55 € par élève pour 45 élèves. Il précise que 47 élèves sont présents à la rentrée 2010-2011 et demande donc au Conseil d'accorder une subvention complémentaire pour ces deux élèves. Après en avoir délibéré, le Conseil, avec 5 abstentions, accorde une subvention complémentaire de 310.55 € pour l'école primaire St Dominique pour les deux élèves supplémentaires inscrits à la rentrée 2010-2011.
 - **Marché aux bestiaux** : Monsieur le Maire présente des avenants concernant le marché aux bestiaux :
 - Avenant 1 lot 1 : création d'un parking : + 16203 € 85 HT
 - Avenant 1 lot 4 : mise en place d'un système de désenfumage imposé par APAVE : 272 € HT +

4680 € HT.

Avenant 1 lot 3 : création d'une fosse septique : + 1200 € HT

Concernant la création d'un parking, il précise que l'empierrement n'avait pas été prévu sur l'intégralité du terrain compte tenu de la taille de ce dernier. Il indique que ces travaux supplémentaires ne présentent pas de caractère obligatoire mais qu'il est peut être préférable d'effectuer ces travaux alors que les engins sont encore sur place, et de prévoir dès à présent une plateforme qui pourrait être utilisée lors de manifestations diverses. Philippe Crespy souligne qu'il s'agit une nouvelle fois de dépenses supplémentaires qui auraient pu être prévues et qu'au final, le projet en cours pourrait revenir aussi cher que celui de l'ancienne municipalité, soit 514 000 €. Monsieur le Maire répond qu'il ne fait aucun doute que le coût final sera largement inférieur à ce montant. Après en avoir délibéré, le Conseil, avec 3 voix contre et 3 abstentions, approuve les avenants présentés.

- **Devis futur parking rue St Pierre** : Monsieur le maire explique que légalement, la Commune est responsable des eaux usées et de pluie qui proviennent du domaine public. Actuellement le terrain situé en contrebas de celui que la municipalité a acquis pour construire un parking rue Saint Pierre reçoit toutes les eaux provenant de parcelles communales. Il est donc nécessaire de traiter ces eaux et de les canaliser. Monsieur le Maire présente donc un devis de l'entreprise EYRAUD concernant le détournement du réseau d'eaux pluviales et d'eaux usées. Il indique qu'une partie de ces travaux permettra d'anticiper l'aménagement du parking et le traitement des eaux usées provenant de quelques maisons qui rejetaient aussi leurs eaux dans la parcelle inférieure. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve le devis de l'entreprise EYRAUD pour 5 565 € HT.
- **Décisions modificatives** : Certaines inscriptions budgétaires risquant d'être insuffisantes, le Conseil approuve les modifications suivantes :
 - Budget commune :
 - RI 024 : 24 392 €
 - RI 021 : - 24 392 €
 - RI 041 - 272 : 24 396.41 €
 - DI 041- 261 : 24 396.41 €
 - DF 023 : - 24 392 €
 - DF 6718 : 24 392 €
 - Budget eau :
 - 654 (annulation créances irrécouvrables) : +500 €
 - 6063 (entretien) : - 500 €
 - Budget du Mont
 - 2188 : + 179 €
 - 231 : - 179 €
- **Indemnité Trésorier Municipal** : Il est décidé de reporter le traitement de ce point à un conseil ultérieur.
- **Convention Centre de Gestion** : Monsieur le Maire propose au Conseil de reconduire la convention avec le Centre de Gestion pour l'assistance aux dossiers de retraite. Le Conseil approuve à l'unanimité.
- **Cotisation Maison Départementale de développement Touristique** : Monsieur le Maire présente la proposition d'adhésion à la M.D.D.T. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve l'adhésion de la Commune du Monastier à la M.D.D.T. pour un montant de 20 €.

Questions diverses

- **Rapport d'étude hydrographique** : Monsieur le Maire explique que ce rapport, élaboré par un étudiant qui avait été gracieusement hébergé au gîte communal, est consultable en Mairie.
- **Estimation des Domaines** : Monsieur le Maire présente la réponse du service des Domaines pour l'estimation du bâtiment du Pont de l'Estaing que souhaite acquérir Lucie DELMAS. L'estimation étant relativement proche de la proposition faite par cette dernière, le Conseil demande à Monsieur le Maire de contacter Melle DELMAS pour qu'elle confirme sa proposition d'achat.
- **Association Clé 43** : Monsieur le Maire présente cette association qui propose une aide aux propriétaires de logements souhaitant louer leur bien à des personnes en difficultés.
- **Vitesse sur la déviation** : il est fait état de la vitesse excessive de certains véhicules sur la déviation. Il apparaît que le passage pour piétons situé au niveau d'Ecomarché n'est pas assez protégé. La pose de panneaux indiquant que des contrôles Radar fréquents sont effectués semblent être envisageable. Monsieur le Maire propose de rencontrer les gendarmes à ce sujet.
- **Travaux sur l'Abbatiale** : Monsieur le Maire explique que la façade de l'Abbatiale a été nettoyée. Un traitement de la charpente contre la mэрule et une réfection de la partie sud seront effectués dans les semaines à venir.
- **Travaux au Viaduc** : des pierres qui avaient été arrachées sur le pont ont été récupérées par des bénévoles.
- **Médaille de la Famille** : Monsieur le Maire explique que la médaille de la Famille peut être décernée pour une famille de 4 enfants au moins dont l'ainé à plus de 16 ans. Il propose au Conseil de réfléchir sur l'opportunité de décerner cette décoration à une ou plusieurs familles du Monastier.
- **Problème de personnel** : la question est évoquée à huis clos.

Dates diverses

- Marche Transcévenole dimanche 2 octobre
- Conseil Communautaire jeudi 7 octobre à Freycenet Latour
- Départ en retraite de Josiane Ollier le vendredi 8 octobre à 18h30
- Assemblée Générale des Maires le samedi 16 octobre
- Automnales le samedi 23 octobre

Prochain conseil le 28 octobre à 20 heures.

La séance est levée à 22 h 30.